

Fiche d'Information Légale

Ce document est un **élément essentiel** de la relation avec le client. Elle résume toutes les informations légales qu'**ALIAS doit avoir communiqué au client dès le début de la relation**. Vous avez choisi de confier, à un **professionnel réglementé et contrôlé**, la mission de vous assister, vous devez donc garder en mémoire les éléments suivants :

L'ENTREPRISE

ALIAS

SIREN : 490 813 342 - NAF/APE : 6492Z

Siège : Boulevard d'Émeraude - 35760 MONTGERMONT

Téléphone : 02 560 175 65 mail : contact@groupealias.fr www.groupealias.fr

STATUTS LÉGAUX ET AUTORITÉS DE TUTELLE :

ALIAS est immatriculé au registre unique des intermédiaires en Assurance, Banque et Finance, www.oriass.fr, sous le n°7005671 au titre des activités réglementées suivantes :

- **Conseiller en Investissements Financiers (CIF)** enregistré sous le n° E001878 auprès de l'ANACOFI-CIF, agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), 17 Place de la Bourse – 75082 Paris cedex 02, www.amf-france.org. Conseil non indépendant au sens de l'article 325-5 du RGAMF.

- **Intermédiaire en Assurance (IAS)** catégorie courtier type B sous le contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) 4 place de Budapest, 75436 Paris cedex 09, www.acpr.banque-france.fr

- **Intermédiaire en Opérations de Banque et en Services de Paiement (IOBSP)** sous la catégorie courtier sous le contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) 4 Place de Budapest, 75436 Paris cedex 09, www.acpr.banque-france.fr. ALIAS exerce l'intermédiation en vertu d'un mandat du client, à l'exclusion de tout mandat d'un établissement de crédit ou de paiement et n'est pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec un établissement de crédit ou de paiement.

Par ailleurs, ALIAS est démarcheur bancaire et financier et coopère avec ALIAS Immobilier possédant la carte de transaction immobilière n°cpi 3502 2016 000 003 870, sans détention de fonds, délivrée par la CCI de Rennes.

ALIAS dispose, conformément à la loi et au code de bonne conduite de l'ANACOFI-CIF, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisantes couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du code monétaire et financier et du code des assurances, souscrites auprès de CGPA, numéro de polices : IP0106, pour les montants suivants :

Responsabilité Civile Professionnelle :

IAS : 5.114.00€, IOBSP : 511.400€, Démarchage bancaire ou financier : 306.000€, Conseil en Investissements financiers : 306.00€. Alias immobilier intermédiaire en transactions immobilières : 1.534.00€

Garantie Financière :

IAS : 117.600€, IOBSP : 117.600€. Alias immobilier intermédiaire en transactions immobilières : 30.680€

ALIAS s'est engagé à respecter intégralement le code de bonne conduite de l'ANACOFI-CIF disponible au siège de l'association ou sur www.anacofi.asso.fr.

Cette fiche d'information légale est disponible sur le site internet www.groupealias.fr. Elle sera mise à jour et pourra être envoyée par courriel ou envoyée sur demande.

Mode de communication : notre cabinet est susceptible d'utiliser tous les moyens de communication et d'échange usuels ou nécessaires : rendez-vous présents, appels téléphoniques, mails, courrier et les sms.

REGLEMENT GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNEES :

Les informations recueillies par notre cabinet sont enregistrées dans un fichier informatisé par ALIAS sous l'autorité et la responsabilité de notre direction à des fins réglementaires pour la bonne réalisation des missions confiées. Elles sont conservées pendant toute la durée de la relation plus 5 ans. Elles peuvent être transmises à nos partenaires pour la gestion

Finances Conseil - Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant La Direction par mail : contact@groupealias.fr. Vous pouvez également introduire une réclamation au sujet du traitement de vos données auprès de la CNIL (<https://www.cnil.fr/fr/plaintes>).

PARTENAIRES COMPAGNIES ET FOURNISSEURS

Nom	Nature	Type d'accord	Mode de rémunération
Crédit Agricole	Banque	Convention de partenariat	Honoraires/Commission
Crédit Mutuel de Bretagne	Banque	Convention de partenariat	Honoraires/Commission
Banque Populaire Grand Ouest	Banque	Convention de partenariat	Honoraires/Commission
Bnp	Banque	Convention de partenariat	Honoraires/Commission
LCL	Banque	Convention de partenariat	Honoraires/Commission
My Money Bank	Organisme de financement	Convention de partenariat	Honoraires/Commission
Axa	Assureur vie	Courtage	Commission
Metlife	Assureur vie	Courtage	Commission
Novelia	IARD	Courtage	Commission
April	IARD	Courtage	Commission
...

Les noms des autres organismes avec lesquels ALIAS a un accord seront communiqués sur simple demande.

RÉMUNÉRATION :

IOBSP : de 1% à 6% du crédit (fixée au mandat de recherche de capitaux)

Courtage IARD : 10 à 30% des primes

Courtage vie : 1% à 4.5% frais d'entrée

Conseil : tarif horaire de base : 120€

Pour toute demande particulière, un devis sera effectué.

Aucun versement, de quelque nature que ce soit, ne peut être exigé d'un particulier, avant l'obtention d'un ou plusieurs prêts d'argent.

De plus, le client est informé que pour les actes d'intermédiation en assurance, ALIAS est rémunéré par la totalité des frais d'entrée déduction faite de la part acquise à la société qui l'autorise à commercialiser les produits, auxquels s'ajoutent une fraction des frais de gestion qui est au maximum de 85% de ceux-ci. Au titre de l'accompagnement du client, une information plus précise sera fournie ultérieurement sur simple demande une fois connue les supports choisis par le client.

TRAITEMENT DES RÉCLAMATIONS :

Pour toute réclamation, votre conseiller ALIAS peut être contacté par téléphone, par mail ou par courrier aux coordonnées ci-dessous. Service réclamation d'ALIAS : ALIAS – Service réclamation, Boulevard d'Émeraude, 35760 Montgermont

	Médiateur	Adresse
CIF	Médiateur AMF Mme Marielle Cohen-Branche	92 rue d'Amsterdam, 75009 Paris
IOBSP	Médiateur de la consommation	ANM Conso 62 Rue Tiquetonne 75002 Paris
IAS	Médiation de l'assurance	La médiation de l'assurance, TSA 50110, 75441 Paris cedex 09

Pour toute réclamation, votre conseiller ALIAS IMMOBILIER peut être contacté par téléphone, par mail ou par courrier aux coordonnées ci-dessous. Service réclamation d'ALIAS IMMOBILIER : ALIAS IMMOBILIER – Service réclamation, Boulevard d'Émeraude, 35760 Montgermont / Médiateur produits immobiliers : Médiateur de la consommation, ANM Conso, 62 Rue Tiquetonne 75002 Paris.

ALIAS et ALIAS IMMOBILIER s'engagent à traiter votre réclamation dans les dix jours ouvrables maximum à compter de la réception de la réclamation, pour accuser réception, sauf si la réponse elle-même est apportée au client dans ce délai et dans les deux mois maximums entre la date de réception de la réclamation et la date d'envoi de la réponse au client sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées.